

VIOLENCES CONJUGALES

Les recommandations de la HAS

LES VIOLENCES CONJUGALES TUENT UNE FEMME TOUS LES TROIS JOURS EN FRANCE. Elles sont 138 à être mortes sous les coups de leur conjoint ou ex-compagnon en 2016. Un chiffre qui ne fléchit pas, année après année, il est donc important d'agir pour lutter contre ce fléau. La lutte contre ces violences conjugales fait l'objet d'un plan, annoncé le 1^{er} octobre par Marlène Schiappa (voir l'analyse de ce plan, page 13). La secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes veut à travers ces mesures

faire en sorte que « les femmes partent avant qu'il soit trop tard ».

De son côté, la Haute Autorité de santé (HAS) a publié fin septembre des recommandations de bonnes pratiques à destination des professionnels exerçant dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). Elles ont pour objectif de mieux repérer les victimes, de répondre à leurs besoins immédiats de protection et d'accompagner, à plus long terme,

leur reconstruction et le rétablissement de leur autonomie. La HAS insiste notamment sur la nécessaire coordination des acteurs de terrain pour proposer un accompagnement adapté aux victimes.

Concrètement, elle préconise en premier lieu d'inscrire les CHRS au sein d'un réseau d'acteurs mobilisés sur ces problématiques. Il s'agit également de soutenir et d'accompagner les compétences des professionnels car leur formation participe, par la constitution d'un socle de connaissances et de références communes, à l'amélioration du repérage des violences et à l'orientation vers les services adaptés aux besoins des victimes.

Ces recommandations mettent l'accent également sur la prise en charge des auteurs des violences dans le couple afin d'éviter les récidives.

Cela se caractérise par la construction d'un projet d'accompagnement global, coordonné et proportionné aux besoins des auteurs de violence.

L'objectif est de les aider à comprendre la procédure judiciaire qui les concerne et à prendre conscience de leurs actes pour, à terme, changer leur comportement. Des recommandations largement détaillées et consultables sur le site Internet de la HAS. ●

NATHALIE AUPHANT

↓
Mieux repérer les victimes et accompagner leur reconstruction et le rétablissement de leur autonomie.